



St Martin le Noeud

☎ 03-44-02-18-52

mairie@stmartinlenoeud.fr

République Française

Mairie de SAINT MARTIN LE NŒUD

3 rue de la Mairie
60000 SAINT MARTIN LE NŒUD

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte financier unique rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Dans un seul document, les données de l'ordonnateur et celles du comptable public se complètent. La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif dans le respect des prérogatives respectives et tend à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes engagées au 31 décembre et non réalisées.

Le compte financier unique, qui se présente formellement de la même manière que le Budget pour permettre la comparaison, rapproche les prévisions budgétaires inscrites des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il constate les résultats comptables de l'exercice et constitue la dernière étape du cycle budgétaire.

Contrairement au budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section, et dégage les résultats de l'exercice, en retraçant l'exécution dans le respect des autorisations budgétaires votées.

Mesuré par le rapport entre les montants réalisés et les crédits inscrits, le taux d'exécution budgétaire permet de juger de la qualité des prévisions. Pour l'interpréter, il convient d'avoir à l'esprit que le principe de sincérité budgétaire impose d'évaluer le plus précisément possible les recettes et les dépenses. Toutefois la prudence nécessite d'éviter de surestimer les recettes et au contraire de bien prendre en compte la totalité des dépenses. En conséquence, le taux d'exécution des recettes est souvent supérieur à 100% alors que le taux d'exécution des dépenses est obligatoirement inférieur à 100%.



I) SECTION DE FONCTIONNEMENT (Récapitulatif de la présentation générale du compte financier unique)

L'excédent de fonctionnement de l'année 2025 est de 228 576,13 €.

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Au total, 293 262,04€ réalisés pour 419 728,05€ prévus soit un écart de 126 466,01 €.

Le chapitre témoigne d'un effort régulier de gestion sur la base d'un ajustement assez précis des inscriptions budgétaires pour cet exercice.

Certains postes budgétaires ont dépassé cependant leur niveau d'inscription alors que d'autres ont émargé à la baisse voire en équivalence ; mais l'ensemble des mouvements est resté dans l'enveloppe du chapitre.

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel émargent à 277 539,89€ réalisés pour 322 100€ prévus soit un écart de 44 560,11€ une marge de manœuvre qui laisse une aisance correcte dans les recrutements pour la gestion des arrêts de travail.

Les dépenses de personnel qui demeurent le premier poste de charges de fonctionnement enregistre une augmentation due d'une part à l'évolution normale de carrière des agents et d'autre part aux recrutements affectés à l'école.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, réalise 101 529,57€ globalement stable sur les 109 650€ prévus.

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Les réalisations liées aux charges de la dette s'établissent conformément aux prévisions à :
75 634,97€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;
9 875,71€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

L'ensemble de ces données traduit les efforts engagés par la Commune vers une maîtrise de ses coûts de fonctionnement malgré un contexte inflationniste et règlementaire souvent défavorable.



B) LES RECETTES

Une comparaison n'est pas opérante : certaines recettes émergeant sur ce chapitre présentent un caractère aléatoire et non reconductible (indemnisation des sinistres notamment).

5) La fiscalité (chapitre 73)

Les recettes fiscales ont totalisé 689 283 € pour 620 192€ prévus soit un écart de 69 091€. Dans le respect des engagements pris par le Conseil Municipal, les taux d'imposition communaux sont restés inchangés depuis plus de quatre mandatures. C'est la revalorisation annuelle des bases qui assure la progression de la recette.

6) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations n'étaient pas connues à l'établissement du Budget Primitif et raisonnablement estimées à 99 500,00€ par mesure de précaution.

Elles se sont finalement élevées à 116 122,00€.

Les revenus des immeubles sont corrélativement fonction du taux d'occupation de la Salle des Fêtes et sont par définition fluctuants et difficilement prévisibles.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT (Récapitulatif de la présentation générale du compte financier unique)

On constate souvent de fortes différences entre le budget et le compte financier unique. Cela s'explique par le fait qu'au budget l'ensemble des projets sont inscrits alors qu'au compte financier unique seules les dépenses réalisées figurent.

L'exécution de la section d'investissement a conduit à un solde négatif d'un montant de 30 220,92€ reporté au budget.

La section d'investissement est excédentaire, l'affectation du résultat est donc reportée en recettes de fonctionnement au 002 au budget 2026.

Le programme d'investissement 2025 n'a été que partiellement réalisé, impliquant un glissement de programmation des subventions de ces opérations sur 2026.

C) LES DEPENSES

Le report de crédits d'opération en cours sur le volume des dépenses d'investissement est de : 101 630,53€ compensé alors par 202 466,08 € de subventions.



D) LES RECETTES

En 2025, la section d'investissement a été financée de la manière suivante :

- 11 395,14 € en taxe d'aménagement.
- 81 785.30 € d'amortissement.
- 215 432.95 € de subventions.

Certifié sincère et véritable, le 31 Mars 2026

Jean-Marie DURIEZ, Maire

